



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

01 février 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 01 février 2023

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN N° 2023-003	20.01.2023	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.	3
DSDEN N° 2023-005	27.01.2023	Arrêté fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel à la commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine.	6

**Arrêté DSDEN 92 n°2023-003 portant composition du conseil départemental de
l'éducation nationale des Hauts-de-Seine**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
VU la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;
VU les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine du 28 octobre 2020 ;
VU la délibération du conseil régional d'Ile de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine,
SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté DSDEN 92 n°2022-037 du 19 septembre 2022 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 2 :

La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est la suivante :

Dix représentants des collectivités locales :

Communes :

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE
Madame Khady FOFANA
Madame Pénélope FRAISSINET

Madame Marie COLAVITA

Suppléants

Madame Yasmine BOUDJENAH
Monsieur Bernard de CARRERE
Madame Emmanuelle CORNET-
RICQUEBOURG
Madame Xavière MARTIN

Conseil départemental :

Titulaires

Madame Nathalie LEANDRI
Madame Camille BEDIN
Madame Nathaly LEDERMAN
Marie-Laure GODIN
Monsieur Najib BENARAFI

Suppléants

Madame Rita DEMBLON-POLLET
Madame Sandrine BOURG
Madame Marie-Pierre LIMOGE
Monsieur Ludovic GUILCHER
Madame Laureen GENTHON

Conseil régional :

Titulaire

Madame Charlotte BAELDE

Suppléant

Madame Nassera HAMZA

Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat

Fédération syndicale unitaire :

Titulaires

Madame Fabienne ROUVRAIS
Monsieur Marian PETITFILS
Madame Daphné PACITTI
Monsieur Jocelyn BEURIER

Suppléants

Monsieur Mickaël BOUALI
Madame Christine PARAT
Monsieur Pascal HOUDU
Madame Laurène THIBAUT

Force ouvrière FNEC FP :

Titulaire

Monsieur David GOZLAN

Suppléant

Madame Marion ARFOSEA

CGT Educ'action :

Titulaire

Madame Laura CONCHE

Suppléant

Madame Audrey LAFAYSSE

UNSA Éducation

Titulaire

Monsieur David PLANCHE

Suppléant

Madame Cindy LANDI

SNALC, SNE, SPLEN-SUP

Titulaire

Monsieur Sébastien PORCHER

Suppléant

Madame ROUBEAU-LE FOUEST Claire

SUD

Titulaire

Suppléant

Monsieur Nicolas RUSSEIL

Madame Adeline LE GUENNEC

SGEN-CFDT

Titulaire

Suppléant

Monsieur Erwan DESNOS

Madame Elsa LABAT

Dix représentants des usagers

- **Sept représentants des parents d'élèves**

Fédération des conseils de parents d'élèves

Titulaires

Suppléants

Monsieur Loïc MICHEL
Madame Katalin LHOMME
Monsieur Aziz IBOURK
Madame Esther YVARS
Madame Laurence POURCHIER

Monsieur Ludovic FAVERO
Monsieur Patrice FURE
Madame Christel DE TADDEO
Madame Isabelle BOILOT
Monsieur Mathieu BAUGE

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

Titulaires

Suppléants

Madame Carine AYADI
Monsieur Zaël GRAIGNIC

Monsieur Joel ARREPIA
Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI

- **Un représentant des associations complémentaires**

Titulaire

Suppléant

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

Monsieur Yahia BOUCHOUICHA (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

- **Deux personnalités qualifiées désignées**

- par le préfet

Titulaire

Suppléant

Madame Maria GARCIA – Service d'accompagnement à l'inclusion sociale pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap (SAIS92)

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

- par le président du conseil départemental

Titulaire

Suppléant

N

N

A titre consultatif

Un délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire

Suppléant

Madame Chantal JEGOU

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 20.01.2023

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Signé

Laurent HOTTIAUX

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État,
- Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- Vu l'arrêté du 7 mars 2013 portant rôle et composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale,
- Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

A R R Ê T E

Article 1 : Sont habilitées à désigner les représentants du personnel à la commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine :

ORGANISATIONS SYNDICALES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
FSU	3	3
FORCE OUVRIERE FNEC FP	1	1
CGT ÉDUC'ACTION	1	1
SGEN CFDT	1	1

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 35 de l'arrêté du 7 mars 2013 susvisé, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) désigne ses représentants titulaires et suppléants.

Article 3 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 27 janvier 2023

Signé

Frédéric FULGENCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>